



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conseils généraux

Question écrite n° 9426

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le fait que la parité doit être appréciée non seulement à partir des mandats électifs mais aussi à partir des fonctions exécutives détenues dans les collectivités locales. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique, au 1er janvier 2003, le nombre total de vice-présidents dans les conseils généraux et, parmi eux, le nombre de femmes.

Texte de la réponse

Sur les 963 vice-présidences des conseils généraux des départements de métropole et d'outre-mer, 82 étaient détenues par des femmes, soit 8,5 % du total. Le détail par département est donné par le tableau ci-après.

DÉPARTEMENTS	NOMBRE	FEMMES	%
	de vice-présidences	vice-présidentes	de femmes
Ain	10	1	10,0 %
Aisne	10	0	0,0 %
Allier	10	2	20,0 %
Alpes-de-Haute-Provence	10	0	0,0 %
Hautes-Alpes	10	1	10,0 %
Alpes-Maritimes	10	1	10,0 %
Ardèche	10	0	0,0 %
Ardennes	10	0	0,0 %
Ariège	7	0	0,0 %
Aube	10	1	10,0 %
Aude	10	0	0,0 %

Aveyron	10	0	0,0 %
Bouches-du-Rhône	15	3	20,0 %
Calvados	10	0	0,0 %
Cantal	9	0	0,0 %
Charente	10	0	0,0 %
Charente-Maritime	10	1	10,0 %
Cher	10	0	0,0 %
Corrèze	6	0	0,0 %
Corse-du-Sud	6	0	0,0 %
Haute-Corse	10	0	0,0 %
Côte-d'Or	10	0	0,0 %
Côtes-d'Armor	15	1	6,7 %
Creuse	7	0	0,0 %
Dordogne	10	0	0,0 %
Doubs	10	1	10,0 %
Drôme	10	1	10,0 %
Eure	10	4	40,0 %
Eure-et-Loir	9	0	0,0 %
Finistère	10	3	30,0 %
Gard	10	1	10,0 %
Haute-Garonne	10	1	10,0 %
Gers	10	0	0,0 %
Gironde	10	1	10,0 %
Hérault	10	1	10,0 %
Ille-et-Vilaine	10	4	40,0 %
Indre	10	0	0,0 %

Indre-et-Loire	10	0	0,0 %
Isère	10	0	0,0 %
Jura	10	0	0,0 %
Landes	10	2	20,0 %
Loir-et-Cher	10	0	0,0 %
Loire	10	0	0,0 %
Haute-Loire	7	0	0,0 %
Loire-Atlantique	10	1	10,0 %
Loiret	10	0	0,0 %
Lot	10	2	20,0 %
Lot-et-Garonne	9	1	11,1 %
Lozère	10	0	0,0 %
Maine-et-Loire	10	0	0,0 %
Manche	10	1	10,0 %
Marne	6	1	16,7 %
Haute-Marne	10	0	0,0 %
Mayenne	9	1	11,1 %
Meurthe-et-Moselle	5	0	0,0 %
Meuse	10	0	0,0 %
Morbihan	10	1	10,0 %
Moselle	9	0	0,0 %
Nièvre	9	0	0,0 %
Nord	9	0	0,0 %
Oise	9	0	0,0 %
Orne	10	1	10,0 %
Pas-de-Calais	10	3	30,0 %

Puy-de-Dôme	11	3	27,3 %
Pyrénées-Atlantiques	10	2	20,0 %
Hautes-Pyrénées	12	2	16,7 %
Pyrénées-Orientales	10	1	10,0 %
Bas-Rhin	10	0	0,0 %
Haut-Rhin	10	1	10,0 %
Rhône	10	1	10,0 %
Haute-Saône	10	1	10,0 %
Saône-et-Loire	10	1	10,0 %
Sarthe	10	1	10,0 %
Savoie	9	0	0,0 %
Haute-Savoie	10	0	0,0 %
Seine-Maritime	10	1	10,0 %
Seine-et-Marne	9	0	0,0 %
Yvelines	10	2	20,0 %
Deux-Sèvres	10	1	10,0 %
Somme	10	0	0,0 %
Tarn	10	1	10,0 %
Tarn-et-Garonne	9	0	0,0 %
Var	10	2	20,0 %
Vaucluse	10	1	10,0 %
Vendée	10	1	10,0 %
Vienne	10	0	0,0 %
Haute-Vienne	10	1	10,0 %
Vosges	10	0	0,0 %
Yonne	10	1	10,0 %

Territoire de Belfort	10	4	40,0 %
Essonne	10	1	10,0 %
Hauts-de-Seine	10	2	20,0 %
Seine-Saint-Denis	10	3	30,0 %
Val-de-Marne	10	2	20,0 %
Val-d'Oise	9	1	11,1 %
Guadeloupe	10	1	10,0 %
Guyane	8	1	12,5 %
Martinique	10	1	10,0 %
Réunion	10	0	0,0 %
Total	963	82	8,5 %

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9426

Rubrique : Départements

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5107

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2518